

COMMUNE DE PUILBOREAU

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de novembre, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain DRAPEAU, Marcel TRUCHOT, Frédérique LETELLIER, Hervé DE BLEECKER, Bernadette MARCHAIS, Catherine ROY, Sabine GERVAIS, Jérôme CATEL, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Denys SIMON, Didier BRIAUD, Stéphanie CASTELLON, Dominique COUDREAU, Ghizlan VAN BOXSOM, Laurent MAURY, Alexandre TILAUD, Dominique RAMBAUD, Josiane GRELLEPOIS, Alain DENAIS, Lionel FRANCÔME, Blandine MÉGRIER et Bruno COLOMBÉ

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Didier PROUST (donne pouvoir à Denys SIMON), Franck MORNET, Jocelyne ROCHETEAU (donne pouvoir à Bruno COLOMBÉ), Emmanuel CANTO (donne pouvoir à Lionel FRANCÔME), Jean-Marc MANGUY (donne pouvoir à Blandine MÉGRIER) et Daniel JUDAS

Secrétaire de séance : Madame Catherine ROY

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 30 octobre 2025

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025 ;
- Finances - Décision budgétaire modificative n°2 ;
- Administration - Rapport annuel 2024 de la S.P.L. Charente-Maritime Développement ;
- Administration - Cession d'une parcelle rue de Guyenne ;
- Éducation - Convention de remboursement dans le cadre du projet ERASMUS+ avec la coopérative scolaire ;
- Éducation - Convention du projet « Passerelle » avec le C.S.C. L'Espace Camaïeux et l'école élémentaire Jack PROUST ;
- Culture - Tarifs de la programmation culturelle au Cube ;
- Culture - Subvention exceptionnelle au Comité Départemental Charente-Maritime de la Ligue contre le Cancer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le quorum étant atteint, Madame Catherine ROY est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	27			

Monsieur Hervé DE BLEECKER signe le procès-verbal.

RAPPORT DU MAIRE SUR L'EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n°24-11-109 du 06 novembre 2024, en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T., le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire en certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale. Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation. Le Conseil est par conséquent invité à prendre connaissance des éléments suivants :

2) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget :

Mandat	Tiers	Objet	Total T.T.C.
2 158	VAMA DOCKS	Vêtements de travail - solde dotation 2025 - Atelier	2 965,30
2 159	EUROVIA SAS	Reprise d'enrobés - Rue de la Cossarderie - Suite sinistre - Voirie	1 075,20
2 160	ILAO SARL	AMO - Phase 5-Option 30%_Assistance relancer marché fourniture et maintenance installation gaz sur 13 bâtiments	1 689,60
2 167	ODYSEE	Logiciel - Gestion des élections par le REU - Mairie	2 250,00
2 170	BODET	Installation d'un tableau de commande connecté pour les cloches - Eglise - Bâtiment	4 236,00
2 171	ERALU	Rénovation des fenêtres - Local Police Municipale - Bâtiment	3 576,36
2 174	EUROVIA SAS	Reprise du réseau pluvial - Parking des services techniques - Voirie	4 677,00
2 175	EUROVIA SAS	Curage de fossés + dérasement - Rue des Ardennes - Voirie	4 500,00
2 176	DESLANDES ETS	Matériel d'entretien par méthode d'imprégnation pour les ATSEM - Écoles	2 785,64
2 177	GAUDISSARD	Rénovation des menuiseries - Vestiaire foot - Tourtillère - Bâtiment	4 481,87
2 178	GAUDISSARD	Rénovation des menuiseries - Dojo - Tourtillère - Bâtiment	14 748,69
2 179	SOPREMA	Contrat d'entretien des toitures et terrasses - 2025 - École Élémentaire - Bâtiment	2 199,60
2 183	MESSIDOR	Entretien des espaces verts de Beaulieu - Août 2025 - PCB	3 080,40
2 185	PEUT MIEUX FAIRE	Spectacle "La timbrée" - 4 au 6/07 - Festival - Culture - 001	2 521,74
2 188	ECO LOGIS CLEAN	Nettoyage des vitres - 09/2025 - Château Tourtillère - Entretien	1 195,24
2 199	SDEER	Déplacement du candélabre UB258 - Rue Belle Etoile - EP291-1368 - Voirie	1 763,95
2 214	BERTON SAS	1 remorque pour barrières + 40 barrières de circulation - Voirie	7 188,00
2 215	LOIRE COMPOST	Réfection des sols (copeaux) des aires de jeux sur la commune - Voirie	1 080,00
2 218	KEEMIA	Distribution plaquette culturelle + guide des associations - Com	2 562,00
2 226	PAPREC	Location et rotation bennes + traitement DIB - Août 2025 - Atelier	1 706,08
2 227	LA ROCHELLE POIDS	Révision et réparation du camion master DG-931-HS - Atelier	2 083,46
2 228	MESSIDOR	Prestation de nettoyage du parking de Beaulieu - Août 2025 - Parc Commercial de Beaulieu - PCB	2 391,48
2 238	LIBRAIRIE GREFI	Achat de livres - Médiathèque	1 640,91
2 239	PRESSE LIVRES	Achat livres - Médiathèque	1 302,34
2 246	TENNIS CLUB PUILBORAIN	Subvention dotation mise en propreté 2025	1 782,00
2 254	CEME ATLANTIQUE	Installation d'une ventilation - 7ème classe - Ecole Maternelle - Bâtiment	10 353,54
2 255	SIGNALISATION 1	Marquage accotement Rue des bleuets - Voirie	1 176,30

2 260	ENEDIS	Raccordement électrique pour panneau lumineux - Rue du Treuil Gras - Voirie	1 658,88
2 279	IDVERDE	1 tonte des pelouses août - PCB	1 620,00
2 280	EUROVIA SAS	Curage de fossés + dérasement - Rue Beaumarchais - Voirie	2 400,00
2 281	EUROVIA SAS	Curage de fossés + dérasement - Piste cyclable Beauséjour	4 200,00
2 287	ADEC 17 SARL	Remplacement lisse barrière levante- château de la Tourtillère - Bâtiment	1 125,38
2 288	ATELIER VINET	Réglage des portes d'accès à la salle du Cube - Bâtiment	1 445,86
2 292	NEGO-TRUCKS	Réparation phare - rotule de direction - véhicule VOLKSWAGEN - Atelier	1 713,25
2 312	SIT&A CONSEIL	Maîtrise d'Œuvre projet voirie Fief de la Mare	5 913,60
2 313	SIT&A CONSEIL	Géoréférencement des réseaux - Rue du Fief de la Mare - Carrefour Corneille - Voirie	3 000,00
2 314	ARCHIMED	Logiciel - Licence pour automate de prêt - Médiathèque	1 980,00
2 315	BUREAU VALLEE	4 sièges de bureau - DRH + RH + Compta1 + Etat-civil - Mairie	1 196,00
2 316	EUROVIA SAS	Curage de fossés + dérasement - Chemin des Montagnes - Voirie	3 750,00
2 317	EUROVIA SAS	Curage de fossés + dérasement - Chemin du Fief Potard - Voirie	3 750,00
2 318	EUROVIA SAS	Curage de fossés + dérasement - Rue Saint-Hilaire - Voirie	5 550,00
2 319	EUROVIA SAS	Curage de fossés + dérasement - Rue Fief de la Mare - Voirie	2 550,00
2 320	SIGNALISATION 1	Marquage au sol - Rue de Guyenne - Voirie	1 928,40
2 323	ARTEK FORMATION	Formation sécurité spectacles - Régisseur - Martial RENAUD - du 22/09 au 26/09/2025 - Culture - RH	1 120,00
2 325	GESCIME	Reprise de 25 concessions en état d'abandon - Phase finale - Cimetière	1 843,80
2 328	KEEMIA	Distribution Puilborain n°56 (4ème trim 2025) - Communication	2 187,60
2 334	ATLANTIQUE OFFS	Impression du Puilborain n° 56 - 4ème trimestre 2025 - Communication	1 595,00
2 337	LOIRE COMPOST	Copeaux pour les massifs - Rue de La Rochelle + devant la mairie - Espaces Verts	1 010,00
2 339	709 PRODUCTION	Spectacle "Le risotto de Stuttgart" - 19/09 – Culture	1 924,53
2 344	KEOLIS LITTORAL	Transport piscine - Du 18 au 30 septembre - 2 bus - Ecole Élémentaire	1 472,00
2 372	LA POSTE	Frais d'affranchissement du 31/08/25 au 30/09/25 (dont 30 recommandés avec AR) - Mairie	1 066,27
2 396	GREEN LOC	Location tondeuse (suite panne matériel) - Tourtillère - Espaces Verts	1 572,83
2 404	ARROSCOPE	Remplacement réservoir et pompe pour arrosage - Terrain Tourtillère - Tourtillère	1 388,18
2 407	ER PEINTURE	Remise en état des peintures intérieures suite désamiantage - Salle Bailac - Bâtiment	5 180,38
2 414	MESSIDOR	Entretien des espaces verts de Beaulieu - Septembre 2025 - PCB	3 080,40
2 464	MESSIDOR	Prestation de nettoyage du parking de Beaulieu - Septembre 2025 - Parc Commercial de Beaulieu - PCB	2 391,48
2 485	MMI MOTOCULTURE	Remise en état de la tondeuse KAAZ (série 272) + Motobineuse BENASSI (série 8803188) - Espaces Verts	1 169,24
2 488	PAPREC	Location et rotation bennes + traitement DIB - Septembre 2025 - Atelier	1 002,32
2 492	PRESSE LIVRES	Achat de livres - Médiathèque	1 002,48

2 497	COMPAGNIE HAUTE TENSION	Spectacle "Penthésilée" - 10 octobre - CultureF-001	2 500,00
2 504	BERTON SAS	Racks de stockage Espaces verts - Voirie	2 174,20
2 505	BERTON SAS	Racks de stockage ateliers - Voirie	1 142,70
2 506	BERTON SAS	Racks de stockage matériel - Voirie	2 131,03
2 508	LOKAL	AMO - 1er paiement - Assistance contrats travaux marchés - Renaturation Cour école élément. Jack Proust-EVU	1 965,60
2 556	EUROVIA SAS	Purge racines et réfection enrobés - Rue du Château d'Eau - Voirie	2 249,70
2 560	DESLANDES ETS	Produits et fournitures d'entretien - Entretien	2 992,02

Entre le 5 septembre et le 28 octobre 2025, 257 mandats inférieurs à 1 000,00 € ont été émis.

Lionel FRANÇÔME : « Le numéro 2246, est-ce que nous pouvons avoir une précision sur cette ligne ? »

Monsieur le Maire : « Subvention dotation mise en propreté 2025, Tennis Club Puilborain, je ne sais pas ».

Corinne MARSH : « C'est parce que l'association prend en charge le ménage. Vous savez, c'est ce que nous votons lors des subventions, que nous versons au foot, au rugby, au tennis et au judo ».

Bruno COLOMBÉ : « Normalement les subventions, elles n'apparaissent pas dans les mandats ? »

Marcel TRUCHOT : « Habituellement non, vous avez raison ».

Monsieur le Maire : « Nous le faisons pour information, mais c'est vrai que ça ne devrait pas apparaître dans les mandats ».

Lionel FRANÇÔME : « Le mandat 2260, Enedis, en fait ce n'est pas par rapport à cette dépense, c'est une question par rapport aux panneaux lumineux qui sont ouverts toute la nuit. Est-ce que c'est normal où est ce qu'ils doivent être éteints en même temps que l'éclairage ? »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de coupure. Ils ne sont pas pris sur l'éclairage public de toutes façons ».

Jérôme CATEL : « C'est le prestataire qui souhaite que ce soit comme ça. Cela étant, nous pouvons intervenir ».

Lionel FRANÇÔME : « Parce qu'il y en a beaucoup qui sont en limite de propriété et qui peuvent apporter une pollution lumineuse pour les habitants ».

Jérôme CATEL : « Nous pourrions poser la question ».

Lionel FRANÇÔME : « Merci ».

Bruno COLOMBÉ : « Le mandat 2254, j'aimerais une explication sur cette dépense, ventilation sur la classe ».

Catherine ROY : « Ce sont des travaux qui ont été réalisés à la suite de la mise en conformité de la ventilation de la 7^{ème} classe pour terminer l'intégralité des travaux qui devaient être faits sur cette classe ».

Bruno COLOMBÉ : « En rapport au problème d'étanchéité qu'il y a avait eu ? »

Catherine ROY : « Non, ça n'a rien à voir ».

Marcel TRUCHOT : « La 7^{ème} classe, je ne sais pas si vous la voyez car si vous la voyez, vous comprendriez que ce n'est pas ça. C'est celle qui est dans la cour. C'est pour ça qu'elle n'était pas totalement finie ».

Bruno COLOMBÉ : « Elle était dépourvue de ventilation ».

6) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

Date d'achat	Emplacement	Durée de la concession	Tarif	Concession accordée à titre de
28/10/2025	COL D38	15 ans	572,00 €	Renouvellement

EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article D.224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public eau potable (Hélo) a été transmis aux conseillers municipaux. Monsieur le Maire présente le rapport transmis par la C.D.A de La Rochelle.

Bruno COLOMBÉ : « Il y a une partie sur les taux de fuites des réseaux dans ce rapport, nous trouvons qu'il n'y avait pas beaucoup d'efforts de faits de la part de la C.D.A. sur ces taux de fuite ».

Marcel TRUCHOT : « Paradoxalement, nous sommes l'une des meilleures régions à ce niveau-là. Il y a des régions où il y a des fuites énormes ».

Bruno COLOMBÉ : « Il n'y a pas beaucoup d'évolution de ce côté-là ».

Marcel TRUCHOT : « À partir du moment où il y a des efforts de fait au niveau global, c'est vrai qu'il peut y avoir à certains endroits un peu d'exagération. Les fuites d'eau, ce sont aussi les gens du voyage, ça en fait partie, les pompiers ».

Bruno COLOMBÉ : « Les pompiers, ils ont des bornes ».

Alain DRAPEAU : « Après, si, nous en parlons dans le rapport mais il n'est pas très élevé ».

Bruno COLOMBÉ : « Il n'y a pas eu beaucoup d'évolution comparé aux années précédentes ».

Marcel TRUCHOT : « C'est plutôt le contraire, j'y suis resté pendant 4 ans au syndicat. Nous étions dans les plus performants au niveau des fuites d'eau, parce qu'il avait un investissement important qui a été fait dans les années précédentes. Nous le ressentons moins maintenant parce que les efforts ont été fait avant et que les canalisations au niveau des particuliers ont été changées ».

Monsieur le Maire : « Nous avons eu une fuite d'eau en 2024 un dimanche matin. L'eau a peut-être coulé toute la nuit, nous ne le savons pas. Ils s'en sont rendus compte aussi tôt, ils ont une astreinte, ils ont réparé la fuite. Nous avons perdu je ne sais combien de m³. Au château d'eau aussi il y a eu des fuites. Cela a inondé notamment une exploitation à L'Abbaye. Malgré tout, le réseau est très bien entretenu. Sachez que sur la commune, sous toute réserve, il y a eu un gros programme qui a été fait il y a maintenant 15 ans pour le renouvellement des canalisations. Toutes les canalisations en amiante ciment ont été échangées. Je pense que nous n'avons plus de canalisations en plomb sur le domaine public je dis bien sauf peut-être mauvaise surprise qu'un jour nous ouvrons une voie et qu'il y ait encore une canalisation en plomb ici. Maintenant, chez les particuliers, c'est possible qu'il y en ait. Des vieilles maisons peut-être ont encore des canalisations en plomb. Alors je sais que la C.D.A. prévient les propriétaires en disant que peut-être chez eux, il y a une canalisation en plomb. Ils n'en trouvent pas beaucoup. Il y en a plus dans le vieux La Rochelle. Donc, nous avons un réseau d'eau potable qui est très satisfaisant. Nous prenons acte du rapport annuel 2024 sur la qualité d'eau du service public ».

25-11-085 : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'évolution des dépenses et recettes depuis le début de l'année, il convient d'apporter les modifications suivantes sur le budget principal de 2025 :

Article	Intitulé	Fonction	Service	Montant DBM
60632	Fournitures de petit équipement	020	StEVU	3 000,00
611	Contrat de prestation de services	845	StVOIRIE	1 440,00
61558	Entretien du matériel non roulant	12	StVOIRIE	10 000,00
615221	Entretien et réparation sur bâtiment public	01	StBAT	-9 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	01	StREG	9 000,00
65568	Participation	512	StEP	45 000,00
615232	Entretien et réparations sur réseaux	514	StEP	12 000,00
615232	Entretien et réparations sur réseaux	512	StEP	-12 000,00
65568	Participation	514	StEP	-12 000,00
65568	Participation	512	StEP	12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	211	EcM	-35,00
6247	Transport	212	EcE	2 150,00
6068	Autres matières et fournitures	4212	CLP	-468,00
617	Etudes et recherches	020	MAIRIE	12 400,00
65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences	020	MAIRIE	468,00
65748	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés	338	AG	500,00
65748	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés	428	AG	330,00
61551	Matériel roulant	4228	RPE	-500,00
6232	Fêtes et cérémonies	4228	RPE	-600,00
6236	Catalogues et imprimés	4228	RPE	-200,00
6042	Prestations de services	4228	RPE	1 300,00
6068	Autres matières et fournitures	4228	RPE	-850,00
TOTAL des dépenses de fonctionnement				73 935,00

Article	Intitulé	Fonction	Service	Montant DBM
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	01	AG	61 850,37
002	Reprise du résultat de fonctionnement	01	AG	12 084,63
TOTAL des recettes de fonctionnement				73 935,00

Opération	Article	Intitulé	Fonction	Service	Montant DBM
X	Sans opération	2118	01	AG	-103 445,00
X	Sans opération	21351	01	StBAT	12 000,00
208	Mairie	21838	020	MAIRIE	2 000,00
209	Ecoles	2128	212	StEVU	255 000,00
209	Ecoles	21841	211	EcM	35,00
209	Ecoles	21351	212	StBAT	1 500,00
224	La Tourtillière - Site	21351	316	StBAT	1 000,00
225	Médiathèque	21351	313	StBAT	-15 000,00
235	Voirie	21568	845	StVOIRIE	-10 000,00
235	Voirie	2151	845	StVOIRIE	-120 000,00
235	Voirie	2315	845	StVOIRIE	-1 440,00
259	Restaurant scolaire	2188	211	RS	1 500,00
261	ATELIER	21351	50	StBAT	-22 000,00
270	Espaces verts	2128	511	StEVU	-3 000,00
273	Centre de Loisirs	21351	331	StBAT	1 000,00
274	Relais Petite Enfance	2051	4228	RPE	850,00
TOTAL des dépenses d'investissement					0,00

Lionel FRANCÔME : « Pour la ligne 2118, autres terrains pour 103 445 € qui rebasculent sur la renaturation de l'école, c'était quoi qui était prévu à l'origine ? »

Monsieur le Maire : « C'étaient des crédits non affectés, sans opération ».

Lionel FRANCÔME : « D'accord, merci ».

Vu la délibération n° 25-03-026 relative à l'adoption des budgets primitifs 2025 ;
 Vu la délibération n° 25-07-055 relative à l'adoption de la décision modificative n° 1 du budget principal ;
 Vu la décision du Maire n° 2025-006 relative à l'adoption de virement de crédits du budget principal ;
 Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative n°2 présentée ci-dessus ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	21		6	

Abstention : Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANCÔME, Emmanuel CANTO, Jean-Marc MANGUY, Bruno COLOMBÉ et Blandine MÉGRIER

25-11-086 : RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA S.P.L. CHARENTE-MARITIME DÉVELOPPEMENT

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), un rapport est présenté devant les organes délibérants par les représentants de la Société Publique Locale (S.P.L) Charente-Maritime Développement. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres du Conseil municipal une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

La S.P.L. agit exclusivement pour le compte des collectivités territoriales. Elle a pour objet d'apporter aux territoires de Charente-Maritime, une offre globale de service, de proximité et de rapidité en termes d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement, de développement économique, du tourisme dans l'innovation et la transition énergétique.

Bruno COLOMBÉ : « Ce système de S.P.L., est-ce qu'il est prévu de l'utiliser dans les prochains projets ? »

Monsieur le Maire : « Oui ».

Bruno COLOMBÉ : « Sur lesquels ? »

Marcel TRUCHOT : « Sur l'école maternelle »

Monsieur le Maire : « Sur l'école maternelle et sur Malemore. Ça fonctionne bien, je sais que tous les maires qui ont fait appel à S.P.L. sont très satisfaits. Nous prenons acte du rapport de la S.P.L. »

Vu l'article L.1524-5 du C.G.C.T. ;

Vu le rapport annuel d'activités 2024 de la S.P.L. Charente-Maritime Développement ;

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE** acte du rapport d'activités 2024 de la S.P.L. Charente-Maritime Développement ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	27			

25-11-087 : CESSION D'UNE PARCELLE RUE DE GUYENNE

Cette affaire étant rattachée à la cession de plusieurs parcelles approuvée au Conseil municipal du 17 septembre 2025, le pouvoir de Monsieur Jean-Marc MANGUY donné à Madame Blandine MÉGRIER sera comptabilisé en déport.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a lancé une opération ambitieuse concernant sa domanialité en intégrant des parcelles privatives dans le domaine public ou en basculant des parcelles du domaine privé communal vers le domaine public communal (ex : trottoirs, voiries, délaissés, etc.).

La parcelle ZA1658 est un fossé qui longe la rue de Guyenne mais dessert également des fonds de parcelles d'administrés. Un protocole d'occupation a été approuvé en 1990 pour permettre l'entretien de cette bande communale par les propriétaires.

La Commune a déjà cédé des fonds de parcelles à 4 propriétaires. Pour rappel, le Service des Domaines a été sollicité et a conclu que ces emprises n'apportaient pas de plus-value.

La Commune a rencontré les propriétaires dudit fossé lors du bornage définitif. Monsieur Benoit EGLOFF et Madame Annabelle GAREAUX ont souhaité acquérir la dernière parcelle. Il a été convenu que les frais de bornage seront répartis au prorata des surfaces cédées à tous les acquéreurs par rapport à la parcelle initiale. Les frais de notaire resteront à la charge des acquéreurs. Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle au prix de 0,70 €/m².

En se basant sur le plan provisoire de division, la surface prévisionnelle de cette parcelle serait de 45 m² (parcelle E). Cette surface pourrait être modifiée à la marge selon le plan de division définitif.

Vu la convention d'occupation de terrain privée de la Commune en date du 28 juin 1990 ;
Vu la lettre du Service des Domaines n°2025-17291-34836 valant avis sur la valeur vénale ;
Vu la délibération n°25-09-069 ;

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la cession des parcelles issues du projet de division de la parcelle ZA1658 (parcelle E) pour la somme de 0,70 € m² T.T.C. à Monsieur Benoit EGLOFF et Madame Annabelle GAREAUX, conformément au plan ci-joint ;
- **DE DÉSIGNER** Maître Aurélie PATINIER, Notaire associé, de la société par actions simplifiées « Not'Atlantique Notaires Associés » pour établir l'acte de vente, dont les frais, droits et taxes seront supportés par les acquéreurs ;
- **D'ACTER** que le produit de la vente sera intégré sur le budget Principal de la Commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes nécessaires aux cessions auprès du notaire désigné ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à donner procuration à l'un des adjoints délégués ou à l'un des Clercs de notaire de l'office s'il ne lui est pas possible de signer par lui-même les actes notariés en raison d'un empêchement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	26			1

Déport : Jean-Marc MANGUY (pouvoir donné à Blandine MÉGRIER)

25-11-088 : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DANS LE CADRE D'ERASMUS+ AVEC LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Madame Sabine GERVAIS, Adjointe, rappelle que l'école élémentaire de la commune de Puilboreau a obtenu une subvention d'un montant de 21 813,00 € dans le cadre du programme « KA121-SCH - Projets de mobilité accrédités pour les élèves et le personnel de l'enseignement scolaire » de l'agence Erasmus+, pour l'année scolaire 2024-2025.

La Commune a été désignée support financier de ce programme. Ainsi elle perçoit la subvention, et s'engage à réaliser les dépenses afférentes à ce projet. Une convention entre l'agence Erasmus+ et la Commune a donc été signée en juillet 2024. Il s'agit d'un projet couvert à 100% par Erasmus. La Commune s'est engagée à recevoir la subvention et à réaliser les dépenses afférentes dans la limite du montant de subvention allouée.

Après réalisation du voyage scolaire par une classe de C.M.2. de l'école élémentaire Jack PROUST, il apparaît que la Commune comptabilise un montant de 7 665,50 € de dépenses pour ce voyage. La coopérative scolaire a, quant à elle, effectué des dépenses pour un montant de 2 500,01 €. Le listing complet des dépenses effectuées par la Commune et la coopérative a été fourni par le Directeur de l'Ecole Elémentaire.

Ainsi, le coût total du voyage Erasmus+ (voyage préparatoire et voyage des élèves) pour l'année 2024-2025 s'élève à 10 165,51 €.

La commune de Puilboreau doit donc verser à la coopérative scolaire le montant des dépenses qu'elle a effectuées pour ce projet, soit 2 500,01 €. Madame Sabine GERVAIS présente la convention.

Lionel FRANÇÔME : « La subvention qui avait été donnée par ERASMUS+, c'était 21 813 € c'est ça ? »

Sabine GERVAIS : « Oui ».

Lionel FRANÇÔME : « Et le solde, nous en faisons quoi ? »

Sabine GERVAIS : « Alors 21 813 € c'est pour toutes les années ».

Lionel FRANÇÔME : « Toutes les années » ?

Sabine GERVAIS : « C'est sur 3 ans ERASMUS+ »

Lionel FRANÇÔME : « Alors moi, j'avais vu la précédente convention qui partait de 2023-2024, là, nous avons 24 850 € de subvention. Elle avait été utilisée même au-delà et la coopérative scolaire avait compensée la différence de 900 et quelques euros mais là vous dites que c'est pour 2024 à 2026 ? Puisque la précédente c'était 2023-2024 ».

Sabine GERVAIS : « Oui là, c'est 2024-2025, le coût total du voyage ERASMUS+ coûte, c'est bien marqué pour l'année 2024-2025, 10 165,51 € »

Lionel FRANÇÔME : « Donc, on a juste un mois pour utiliser la différence alors ? »

Sabine GERVAIS : « Non, la différence elle est versée ».

Lionel FRANÇÔME : « Vous avez reçu les 21 813 € de subvention ? ».

Sabine GERVAIS : « Oui »

Lionel FRANÇÔME : « Nous avons une dépense de 10 165,51 € au total, nous avons encore à peu près 11 000 € ».

Sabine GERVAIS : « Oui, c'est bizarre ».

Monsieur le Maire : « Je lève la séance »

Monsieur le Maire : « Je réouvre la séance »

Lionel FRANÇÔME : « Donc, si je comprends bien, le surplus que nous aurions cette année peut servir à compenser une dépense plus importante sur le précédent exercice, ERASMUS le permet ? »

Sabine GERVAIS : « Tout à fait. En fait, la subvention qui est attribuée, c'est en fonction du rapport qu'a envoyé l'équipe enseignante et ça n'a pas encore été statué encore ».

Lionel FRANÇÔME : « J'avais vu sur la convention effectivement avec la coopérative que nous pouvions revenir sur l'antérieur mais normalement une subvention ne peut pas être affectée à une opération antérieure ».

Sabine GERVAIS : « Oui, mais eux, ils l'autorisent. Donc justement, nous attendons leur retour pour savoir s'ils prennent en charge les 4 000 € de l'année dernière qui n'avaient pas été pris en compte ».

Lionel FRANÇÔME : « Merci pour l'explication ».

Marcel TRUCHOT : « Juste pour conclure, si jamais nous devons avoir dépensé plus que ce que nous avons en subvention, il y a la coopérative de l'école qui nous rembourserait ».

Lionel FRANÇÔME : « J'ai bien compris ».

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le versement de la somme de 2 500,01 € à la coopérative scolaire ;
- **D'APPROUVER** la convention de remboursement dans le cadre du projet Erasmus+ avec la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jack PROUST, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de remboursement dans le cadre du projet Erasmus+ avec la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jack PROUST ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	27			

25-11-089 : CONVENTION DU PROJET « PASSERELLE » AVEC L'ESPACE CAMAÏEUX ET L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACK PROUST

Monsieur Alexandre TILAUD sort de la salle du Conseil municipal sans participer aux débats, ni au vote.

Madame Sabine GERVAIS, Adjointe, rappelle que le Centre Socioculturel (C.S.C.) L'Espace Camaïeux intervient sur le temps de la pause méridienne les vendredis à l'école élémentaire Jack PROUST, par l'intermédiaire des animations proposées par ses deux agents. Ce projet participe aux objectifs de coéducation du PédT (Projet éducatif territorial) et favorise une passerelle entre les C.M.2. et l'espace jeunesse du territoire. Madame Sabine GERVAIS présente la convention.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet « Passerelle » en partenariat avec le C.S.C. L'Espace Camaïeux et l'école élémentaire Jack PROUST ;

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec le C.S.C. L'Espace Camaïeux et l'école élémentaire Jack PROUST, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le C.S.C. L'Espace Camaïeux et l'école élémentaire Jack PROUST ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	26			1

Déport : Alexandre TILLAUD

Après le vote, Monsieur Alexandre TILLAUD reprend sa place au sein du Conseil municipal.

25-11-090 : TARIFS DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE AU CUBE

Madame Bernadette MARCHAIS, Adjointe, explique que le Service Culture a réceptionné des demandes d'organismes à propos de l'existence de tarifs dits de groupe pour venir voir des spectacles. Ainsi, cette interrogation amène la collectivité à proposer la création d'un tel tarif permettant à ces organismes d'en bénéficier.

Au regard de ce qui se pratique dans d'autres salles de spectacle, il est nécessaire de compléter nos tarifs de la programmation culturelle au Cube avec un tarif de groupe à 5 € par personne. Ce tarif est conditionné à un groupe compris entre 10 personnes au minimum et 30 personnes au maximum et à destination des centres sociaux, des associations ou des comités d'entreprises.

Dans le cas d'encadrement de personnes mineures, en situation de handicap ou public spécifique, les accompagnateurs bénéficient de la gratuité du spectacle à raison d'un accompagnateur pour 10 personnes encadrées.

Les tarifs s'établissent comme suit :

- Spectacles de la programmation annuelle :
 - Plein tarif : 10 € ;
 - Tarif réduit : 5 € (-12 ans, demandeur d'emploi, étudiant, groupe) ;
 - Tarif séance scolaire : 30 € par classe d'élèves ;
- Séances de cinéma : 3 € pour tout public.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** les tarifs des spectacles, des séances de cinéma et des séances scolaires à partir du 1^{er} décembre 2025 défini ci-dessus ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	27			

25-11-091 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL CHARENTE-MARITIME DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Madame Bernadette MARCHAIS, Adjointe, explique que le Service Culture et le C.C.A.S. sont associés aux manifestations d'Octobre Rose organisées par la Commune. Ainsi, il a été proposé cette année un spectacle le vendredi 10 octobre au Cube de la Compagnie Haute Tension intitulé « Penthésilée » avec une recette de 660 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à hauteur de 330 € au profit du Comité Départemental Charente-Maritime de la Ligue contre le cancer. Cette subvention complétera les 82 € récoltés par le C.C.A.S dans le cadre de l'animation Cardio-Training. Des dons pouvaient être réalisés directement auprès de la Ligue contre le cancer.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le soutien financier de la Commune au Comité Départemental Charente-Maritime de la Ligue contre le cancer ;
- **D'APPROUVER** la subvention d'un montant de 330 € au Comité Départemental Charente-Maritime de la Ligue contre le cancer ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	27			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La secrétaire de séance,
Catherine ROY



Le Maire,
Alain DRAPEAU

